

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 JUIN 2017

DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2017

N°2017-05-24

Conseillers en exercice : 63
Conseillers titulaires et suppléants présents : 50
Conseillers votants : 44
Dont pouvoirs : 3

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2017 et le 29 juin à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Sainte-Souligne, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Maryse BOUCHER PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - BAINES : M. DELETOILE Gérard, BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre - BARBEZIEUX : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, Mme GARD Patricia, M. BUZARD Laurent, Mme AUTHIER-FORT Claire, M. BOBE Philippe - BARRET : M. CHATELIER Dominique - BECHERESSE : M. MAURICE Jacky - BERNEUIL : M. ARSICAUD Jean-Marie - BORS DE BAINES : M. JOLLY Patrick - BRIE SOUS BARBEZIEUX : M. ELION Jean-Pierre - BROSSAC : M. MAUDET Didier - CHALLIGNAC : M. TUTARD Christophe - CHANTILLAC : M. MARRAUD Jean-Luc - CHILLAC : Mme GARNEAU Janine - CONDEON : Mme FOUASSIER Véronique - COTEAUX DU BLANZACAIS : Mme GRENOT Marie-Pierre - ETRIAAC : M. MASSE Bernard - LADIVILLE : M. CHABOT Jacques - LE TATRE : M. DESSE Bernard - MONTMERAC : M. MOUCHEBOEUF Michel - ORIOLLES : Mme LAGARDE Isabelle - PASSIRAC : M. de CASTELBAJAC Dominique - PERIGNAC : M. MONTENON Thierry - REIGNAC : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - SALLES DE BARBEZIEUX : M. VARENNE Michel - SAINT-AULAIS : M. HUNEAU Patrick - SAINT-BONNET : M. GERVAIS Philippe - SAINT-FELIX : Mme AUBRIT Marie-Claire - SAINT-LEGER : Mme ROCHAIS Anne-Marie - SAINT-MEDARD : Mme MONNEREAU Françoise - SAINTE-SOULIGNE : M. GOHIN Christian - TOUVERAC : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne - VAL DES VIGNES : M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :

Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux)
Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux)
M. SAUMON Gérard (Champagne-Vigny) a donné pouvoir à Monsieur MAURICE Jacky (Bécheresse)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, Mme IMBERT Pascale, M. BOUTIN Christian, Mme MONTAUD Martine (Ladiville), Mme PARIS Marie-Nicole, M. PETIT Bernard, Mme MARTINEAU Françoise, Mme BAUDINAUD Virginie, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

M. CHAPUZET Jean-Paul, Mme SOULARD Annick, Mme GOUFFRANT Marie-Hélène, M. MAUGET Bernard (Côteaux du Blanzacais), M. BERGEON Frédéric, Mme POIRIER Sylvie.

N°24 - Objet : Proposition de la nouvelle grille tarifaire du conservatoire 2017-2018

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine, du tourisme et de la communication.

Madame la Vice-Présidente rappelle que la grille tarifaire du conservatoire de musique de Barbezieux en vigueur pour l'année scolaire 2016/2017 a été validée par le conseil communautaire en juillet 2016.

Pour les résidents de la CdC4B, un abattement de 55% était appliqué en fonction du Quotient Familial (QF) si celui-ci était inférieur à 500 €, et un abattement de 25% si le QF était compris entre 501 € et 650 €. Compte tenu de ce montant, très peu d'élèves ont bénéficié de cette mesure.

Le Quotient Familial étant un outil de mesure des ressources mensuelles des familles, une étude a été menée cette année sur la ventilation du QF des élèves inscrits au conservatoire dont la famille réside sur le territoire de la Communauté de Communes.

Elle a permis d'obtenir une meilleure connaissance de la situation des usagers par rapport à cet indicateur et elle a contribué à l'élaboration d'une nouvelle tarification sociale de façon à favoriser l'accès au conservatoire au plus grand nombre. Cette tarification a été établie à partir de tranches utilisées par la CAF pour certaines prestations et en prenant en compte le revenu médian de la population du territoire.

Madame la Vice-Présidente propose que cette nouvelle tarification soit mise en place avec 6 tranches de Quotient Familial plus adaptées aux résidents de la Communauté de Communes des 4B Sud-Charente.

Pour bénéficier des tarifs correspondant aux différentes tranches de QF, les usagers devront fournir une attestation de la CAF ou d'un autre organisme officiel postérieure au 1^{er} juin 2017.

A défaut de ce document, fourni par la CAF ou un autre organisme, les usagers pourront produire à l'administration du Conservatoire leur dernier avis d'imposition qui servira au calcul du Quotient Familial. D'autres éléments pourront éventuellement être demandés. En l'absence de ces documents officiels, ou si l'attestation CAF a été établie avant le 1^{er} juin 2017, le tarif prévu à la tranche 6 sera appliqué.

Les élèves inscrits au conservatoire qui résident hors de la CdC4B et qui sont également internes au lycée Elie Vinet ou au lycée professionnel agricole Félix Gaillard, pourront bénéficier du tarif prévu à la tranche 6 pour les résidents sur présentation d'un certificat de l'établissement concerné.

Madame la Vice-Présidente indique que la grille présentée aujourd'hui a été approuvée par les membres de la commission « Affaires Culturelles » en date du 7 juin 2017.

AR PREFECTURE

016-241600501-20170629-DEL_2017_05_24-0E
Regu le 30/06/2017

Conservatoire de Musique de Barbezieux : tarifs année scolaire 2017 - 2018													
Frais de traitement de dossier d'inscription par élève		Résidents CdC4B : 15 €					hors CdC4B : 25€						
Frais de copie de partitions (sauf pour les enfants inscrits uniquement en éveil musical)		Résidents CdC4B : 8 €					hors CdC4B : 8 €						
Montant annuel des droits d'inscription par élève, selon Quotient Familial													
		T1	T2	T3	T4	T5	T6						
		de 0 à 600		de 601 à 750		de 751 à 900		de 901 à 1200		de 1201 à 1600		de 1601 >	
Eveil		69 €	114 €	135 €	150 €	159 €	168 €			hors CdC4B, tous QF confondus		261 €	
Initiation instrument		48 €	81 €	96 €	105 €	111 €	117 €					168 €	
Forfait élève sans instrument (FM et/ou Chorale)		75 €	126 €	150 €	165 €	174 €	183 €					276 €	
inscrit en Cycle	avec 1 instrument	129 €	216 €	258 €	285 €	300 €	315 €					474 €	
	par instrument supplémentaire	54 €	90 €	108 €	120 €	126 €	132 €					198 €	
FM adulte		48 €	81 €	96 €	105 €	111 €	117 €					168 €	
Forfait 1 pratique collective (voix ou instrument) et FM		75 €	126 €	150 €	165 €	174 €	183 €					276 €	
Atelier adulte (1 instrument et 1 pratique collective et/ou FM)		120 €	204 €	246 €	270 €	285 €	300 €					459 €	
Formation continuée (avec au moins 1 pratique collective)		120 €	204 €	246 €	270 €	285 €	300 €					459 €	
Par élève		T1	T2	T3	T4	T5	T6					hors CdC4B	
1 pratique collective (voix ou instrument), sans FM		27 €	45 €	54 €	60 €	65 €	70 €					97 €	
2 pratiques collectives (ou plus), sans FM		36 €	57 €	69 €	75 €	80 €	85 €					122,50 €	
Musiques Actuelles (élève partenaire hors cycle)		27 €	45 €	54 €	60 €	65 €	70 €					97 €	
Location, forfait entretien et caution d'instrument		T1	T2	T3	T4	T5	T6					hors CdC4B	
< de 800 €		42 €	66 €	81 €	90 €	94,50 €	99 €					150 €	
de 801 € à 1 500 €		69 €	111 €	135 €	150 €	157,50 €	165 €					210 €	
de 1 501 € à 2 000 €		96 €	156 €	189 €	210 €	220,50 €	231 €					270 €	
> de 2 000 €		120 €	201 €	246 €	270 €	280,50 €	297 €					330 €	
Forfait annuel entretien	par instrument											45 €	
	< de 800 €											35 €	
	de 801 € à 1 500 €											50 €	
	de 1 501 € à 2 000 €											75 €	
	> de 2 000 €											90 €	
Réduction en fonction du nombre d'élèves inscrits par familles (hors frais de dossier et de copie de partitions) sur trimestre plein uniquement													
pour 2 élèves : - 15% sur la facture													
pour 3 élèves : - 20% sur la facture													
pour 4 élèves ou plus : - 30% sur la facture													

PAR PREFECTURE

016-241600501-20170629-DEL_2017_05_24-DE
Regu le 30/06/2017

A cette grille des tarifs annuels, une grille trimestrielle (voir ci-dessous) pourra être communiquée aux familles, à titre d'information. Elle ne concerne que les droits d'inscription ou de location d'instrument dont la facturation est trimestrielle.

Conservatoire de Musique de Barbezieux : tarifs année scolaire 2017 - 2018									
Grille tarifaire des droits d'inscription ou de location d'instrument dont la facturation est trimestrielle	Montant trimestriel par élève, selon Quotient Familial								
	T1 de 0 à 600	T2 de 601 à 750	T3 de 751 à 900	T4 de 901 à 1200	T5 de 1201 à 1600	T6 > de 1601	hors CdC4B, tous QF confondus		
Eveil	23 €	38 €	45 €	50 €	53 €	56 €	87 €		
Initiation instrument	16 €	27 €	32 €	35 €	37 €	39 €	56 €		
Forfait élève sans instrument (FM et/ou Chorale)	25 €	42 €	50 €	55 €	58 €	61 €	92 €		
inscrit en avec 1 instrument	43 €	72 €	86 €	95 €	100 €	105 €	158 €		
Cycle par instrument supplémentaire	18 €	30 €	36 €	40 €	42 €	44 €	66 €		
FM adulte	16 €	27 €	32 €	35 €	37 €	39 €	56 €		
Forfait 1 pratique collective (voix ou instrument) et FM	25 €	42 €	50 €	55 €	58 €	61 €	92 €		
Atelier adulte (1 instrument et 1 pratique collective)	40 €	68 €	82 €	90 €	95 €	100 €	153 €		
Formation continuée (avec au moins 1 pratique)	40 €	68 €	82 €	90 €	95 €	100 €	153 €		
Location d'instrument	T1	T2	T3	T4	T5	T6	hors CdC4B		
moins de 800 €	14 €	22 €	27 €	30 €	31,50 €	33 €	50 €		
de 801 € à 1 500 €	23 €	37 €	45 €	50 €	52,50 €	55 €	70 €		
de 1 501 € à 2 000 €	32 €	52 €	63 €	70 €	73,50 €	77 €	90 €		
plus de 2 000 €	40 €	67 €	82 €	90 €	93,50 €	99 €	110 €		

AR PREFECTURE

016-241600501-20170629-DEL_2017_05_24-DE
Reçu le 30/06/2017

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide la grille tarifaire présentée et chacun des points détaillés précédemment, précisant les termes de son application ;
- prend en compte comme élément lié à la facturation le Quotient Familial présenté au moment de l'inscription et postérieur au 1^{er} juin 2017 ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La recette sera imputée sur le budget culture sport et loisirs aux articles :

- 7062 pour la délivrance des cours et autres prestations ;
- 165 pour les cautions.

Certifié exécutoire par le Président

Reçu en Sous-Préfecture le : ... 30 JUIN 2017

Publié ou notifié le : 30 JUIN 2017

Touvérac, le 30 JUIN 2017

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 30 juin 2017
le Président,
Jacques CHABOT.



